



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation d'hébergement ou d'emplacement « tourisme »

### **Article 1- Conditions générales**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain de camping Les Bruyères, exploité par la SARL CAMPIMER.

Ces conditions générales de vente sont accessibles à tout moment sur notre site internet.

Le client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande et déclare les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la procédure de commande et implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

### **Article 2- Réservations**

- Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur du camping. Ce dernier est présent sur notre site internet, à l'intérieur de l'accueil du camping et à l'extérieur sur le panneau information/tarifs.

- Toute réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée sans l'accord préalable du camping.

- La réservation devient effective qu'après réception de l'acompte et du contrat de location dûment complété et signé

Il appartient au client de vérifier l'exactitude de sa commande et de signaler immédiatement au camping toute erreur. La commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au client de la confirmation de l'acceptation par courrier postal ou électronique.

- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux

- Les hébergements locatifs sont tous équipés et prévus pour un nombre maximum de personnes (1 à 6 places) indiqué pour chaque locatif et 1 véhicule. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux familles ou groupes qui se présenteraient avec un nombre de personnes supérieur à la capacité de l'hébergement choisi ou avec un animal de compagnie ce qui est strictement interdit dans les locations.

Aucune installation complémentaire n'est autorisée sur les emplacements mobilhomes.

- Pour les emplacements de campings, le nombre d'occupants est limité à 6.

Le forfait de base comprend l'emplacement tente, caravane, van, camping-car et 1 véhicule et ce avec accès aux sanitaires et infrastructures d'accueil.

En cas de déclaration inexacte, le contrat peut être résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises par le camping.

Pour toute demande de réservation multiple (2 mobilhomes et plus ou 2 emplacements et plus), vous devez impérativement contacter le camping par téléphone ou par email, le camping se réservant le droit d'étudier la demande avant validation ou refus de celle-ci.

Le calme est une priorité dans notre camping, il vous sera donc demandé de respecter cette mesure dès 22h et d'opter pour le « chuchotement » dès 23h, c'est pourquoi les regroupements ou soirées improvisées ne sont pas autorisés dans le camping.

### **Article 3- Tarifs**

Les prix indiqués sur notre site internet ([www.camping-bruyeres-crozon.com](http://www.camping-bruyeres-crozon.com)) ou sur nos supports papiers sont exprimés en euros, TVA incluse au taux en vigueur.

### **Article 4- Taxe de séjour**

Le montant de la taxe de séjour est de 0.66 euros par nuit et par personne de plus de 18 ans (dont 10% de taxe départementale). Elle est collectée pour le compte de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon et Aulne Maritime. Elle est à acquitter lors du paiement de la facture sur laquelle son montant figure distinctement.

### **Article 5- Conditions de paiement - acomptes**

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le client.

Pour les réservations d'hébergement effectuées plus de 30 jours avant la date de début de séjour, un acompte de 30% du prix total des prestations réservées doit être réglé dès la réservation.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée, le camping se réservant le droit d'annuler la réservation et de remettre l'hébergement à la location.

Pour les réservations d'hébergement effectuées moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

Pour les réservations d'emplacement camping, un acompte de 30% du prix total des prestations doit être réglé lors de la réservation et le solde sera à verser le jour de votre départ du camping.

**ATTENTION** : entre le 14 juillet et le 15 août, nous ne prenons pas de réservation pour des séjours inférieurs à 3 jours. Les emplacements seront à prendre directement sur place en fonction des disponibilités.

**Modes de paiement acceptés** : CB, virement, chèques vacances, chèques vacances connect, chèque, espèces

### **Article 6- Modification de réservation**

En cas de demande écrite (courrier ou email) de modification des dates, d'hébergement ou du nombre de personnes par le client, le Camping s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification dans la limite des disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes.

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du camping.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le camping comme une annulation partielle et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

En l'absence de message écrit de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être remis à la location 24h après la date d'arrivée mentionnée sur votre réservation et vous perdrez le bénéfice de votre réservation.

## **Article 7- Paiement**

Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues.

En cas de non-respect des conditions de règlement figurant à l'article 5, le camping se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la réservation du client après courrier envoyé et resté sans effet.

## **Article 8- Annulations**

### **↳ de la part du client sans assurance annulation**

En cas d'annulation de la réservation par le client (écrit obligatoire) après son acceptation par le camping et ce, plus de 30 jours avant la date prévue de location, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, l'acompte versé sera de plein droit acquis au camping et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

S'il s'agit d'une annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour sera conservé par le camping.

### **↳ de la part du client avec assurance annulation**

Une assurance annulation peut être souscrite auprès de la FFCC (fédération française camping-caravaning), en vous connectant sur [www.ffcc.fr](http://www.ffcc.fr) ou en téléchargeant le flyer joint.

### **↳ Annulation du fait du camping**

En cas d'annulation du camping, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées mais ne pourront donner lieu à des dommages et intérêts.

### **↳ Annulation en cas de pandémie**

1- En cas de fermeture partielle ou totale du camping pendant les dates de séjour réservé (laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle du public, dans la mesure où le client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au camping, (fermeture des frontières, fermeture administrative, limitation kilométrique, confinement général ou local ) les sommes versées d'avance par le client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 3 mois.

2-Toute annulation de séjour dûment justifiée par le fait que le client ou l'un des participants serait atteint par la Covid19 ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues donnera lieu au remboursement des sommes versées d'avance et ce sur justificatif dans un délai de 3 mois

3- Dans l'hypothèse où le client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement, interdiction de déplacement, fermeture des frontières) alors même que le terrain de camping est en mesure de les accueillir, le camping émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le client et valable 12 mois.

## Article 9- votre séjour

### Arrivée :

Les emplacements nus : arrivées tous les jours entre **14h et 19h** et départs avant **12h**. Le séjour sera intégralement réglé au maximum la veille de votre départ

Les hébergements locatifs : arrivées le samedi entre **16h et 19h** et départs le samedi avant **10h**.

Possibilité d'arriver tous les jours de la semaine en mai/juin/septembre aux mêmes horaires.

Le solde du séjour devra être intégralement au maximum le jour de l'arrivée.

Un dépôt de garantie de **250 euros** vous sera demandée le jour de la remise des clefs et sera rendu le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

Un inventaire détaillé est disponible dans chaque location. Le locataire est invité à contrôler cette liste à l'arrivée et signaler toute anomalie.

Le client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra lui être demandée avant le début de la prestation. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Il est responsable également de la surveillance de ses objets personnels (vélos, chaussures, téléphone...etc)

Tous les clients doivent prendre connaissance du règlement intérieur et du règlement de la piscine et se conformer aux dispositions de ces derniers. Le client en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

### Départ :

Les emplacements doivent être libérés avant **12h** et laissés propre

Les hébergements locatifs doivent être libérés au jour du départ indiqué sur votre facture et ce, **avant 10h le matin**. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré serait à votre charge ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. Le dépôt de garantie vous sera restitué en fin de séjour déductions faites des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de **80 euros TTC** vous sera demandé.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

### **Article 10 Animaux**

Les animaux sont acceptés (sauf les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie) uniquement sur les emplacements nus et sous la responsabilité de leur maîtres.

Ils doivent être tenus en laisse en permanence, sont interdits aux abords des piscines et dans les bâtiments du camping (accueil, sanitaire, commerce alimentaire...) et ne doivent pas être laissés seuls sur l'emplacement. Les déjections doivent être systématiquement ramassées.

Le carnet de vaccination est obligatoire et doit être à jour.

**Ils sont totalement interdits dans les locations** et les abords (terrasses). Tout contrevenant entraînerait la rupture du contrat et ne pourrait prétendre à aucun dédommagement. Il en est de même si le client reçoit des visiteurs avec animaux.

### **Article 11 Véhicule**

Un seul véhicule par hébergement ou emplacement est autorisé. Un véhicule supplémentaire pourra être ajouté sur demande et sur certains hébergements/emplacements moyennant un supplément de 3.50 euros TTC/jour (maximum 2 véhicules et ce, pour certains hébergements). Ce prix est applicable également à ceux qui laisseraient leur véhicule sur le parking de nuit.

Il est formellement interdit de stationner sur les emplacements vacants.

La recharge de véhicule électrique sur les installations du camping est strictement interdite.

### **Article 12 Parc aquatique**

Le port du maillot de bain est obligatoire dans les piscines. Les shorts de bain, de plage, bermuda ou tout autre vêtement sont strictement interdits.

Les enfants sont sous la surveillance des parents ou accompagnants.

L'espace aquatique est strictement réservé aux vacanciers séjournant sur le camping.

**L'accès est interdit aux visiteurs.**

### **Article 13 Respect**

Nous avons opté pour un camping sans animation et ce, afin de répondre à une grande majorité de notre clientèle.

C'est pourquoi il vous est demandé de respecter le règlement intérieur en limitant le bruit dès 22h et en faisant régner le silence après 23h. Vos voisins en seront ravis. Le non-respect de cette obligation peut conduire à l'interruption du séjour des contrevenants dès le lendemain ou le soir même en cas de manquement grave (ébrété, chahut, provocation...)

L'utilisation de barbecue à charbon de bois est interdite.

La circulation des véhicules est totalement interdite entre 22h30 et 7h00

### **Article 14 Visiteurs**

Les visiteurs des campeurs sont tenus de se présenter à l'accueil avant de pénétrer sur le camping et doivent s'acquitter de la redevance en vigueur. Ils seront sous la responsabilité de leur hôte. La visite doit être ponctuelle et non répétitive, ne pourra se faire qu'entre 9h et 20h et être 4 personnes maximum. L'accès dans le camping de leur véhicule est interdit tout comme l'accès au parc aquatique.

### **Article 15 Litige**

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit en recommandé AR au gestionnaire du

camping dans les 15 jours suivants la fin du séjour. Si la réponse du gestionnaire n'est pas suffisante, vous avez la possibilité de saisir le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir CM2C – 14 rue Saint Jean- 75017 PARIS- Tél 01/89/47/00/14

#### **Article 16 Informatique et libertés**

Le camping ne conserve les données que vous lui donnez que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur et ne sont transmises à aucun tiers. Elles ne sont utilisées que par les services internes pour renforcer et personnaliser la communication. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement défini par la loi Informatique et Libertés. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier.

#### **Article 17 Acceptation du client**

Le client reconnaît avoir eu communication, avant réservation, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente

-